

QUESTION 9

Auteur PDCB, par Laurent Rey
Objet Affaire Alkopharma-BCVs: Où en est-on aujourd'hui?

A la mi-janvier 2018, on apprenait par la presse que la BCVs avait accordé en 2009 une ligne de crédit de 85 millions à la société Alkopharma, mise en faillite en 2013, entreprise qui aurait mis en vente plus de 100'000 flacons d'un médicament anti-cancéreux périmé entre 2007 et 2011, après en avoir modifié les étiquettes. Outre la perte financière pour la BCVs estimée à 17 millions, la banque est également éclaboussée dans son image par cette entreprise aux pratiques peu recommandables.

Conclusion

En tant que propriétaire à hauteur de 70% de la banque, l'Etat n'a-t-il pas un droit de regard sur la politique générale des risques de la banque et sur l'analyse de l'éthique d'une entreprise que la banque est prête à soutenir?